

Envie de participer à un projet original et de pratiquer une médecine en santé au travail dynamique ?

Au 1^{er} janvier 2017, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) sera le premier établissement public à proposer une activité de médecine en santé au travail pluridisciplinaire en faveur des fonctionnaires territoriaux de l'Hérault.

Car la médecine en santé au travail actuelle ne doit pas se résumer pas à un enchaînement de visites « de routine », le CDG 34 a fait le choix de rénover son pôle de médecine préventive tout au long de l'année 2016 afin de s'adapter aux enjeux modernes de la santé et du bien-être au travail dans la fonction publique territoriale: la prévention des risques professionnels, l'accompagnement de l'agent et de l'employeur dans le maintien dans l'emploi (aménagement des postes, formations, etc.) et des carrières...

A cette fin, le CDG 34 propose une mission de médecine préventive articulée autour d'une équipe pluridisciplinaire (infirmier(ères), ergonomes, psychologues, conseiller statutaire, intervenants en prévention des risques professionnels, métrologues, addictologues...) au centre de laquelle se trouvent les médecins de prévention.

Pour compléter cette équipe dans son projet, le CDG 34 recrute :




2 MÉDECINS DE PRÉVENTION (H/F)

POSTE À POURVOIR DES QUE POSSIBLE

Qui sommes-nous ?

Le CDG 34 est un établissement public local remplissant des missions liées à la carrière, à l'emploi, aux concours et à la santé des agents publics territoriaux.

PROFIL DE POSTE

-  Médecin du travail (CES ou DES de médecine du travail) ou en cours de formation, vous souhaitez développer votre connaissance de la fonction publique territoriale.
-  Dynamique, vous avez le sens du travail en équipe et êtes à l'aise dans l'approche pluridisciplinaire et transversale des dossiers.
-  Vous maîtrisez l'outil informatique et les logiciels de bureautique (Word, Excel, Outlook...).

Fiche de poste détaillée

Notre projet

Pour atteindre son objectif de servir une mission essentielle aux collectivités et établissements du département, le pôle de médecine préventive a décidé d'accélérer son passage vers la pluridisciplinarité et la qualification de son effectif afin de proposer une nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2017.

C'est pourquoi le CDG 34 est en train de constituer une équipe médicale performante composée de médecins de prévention, d'ergonomes et de psychologues du travail. De plus, le CDG 34 apporte également à cette équipe un soutien médico-technique de la part d'intervenants en prévention des risques professionnels, de gestionnaires carrières/emploi et d'experts statutaires afin de développer une vision globale de la santé au travail et ainsi d'apporter des solutions aux agents rencontrant des problématiques de santé spécifiques ainsi qu'à leurs employeurs (aménagement de poste, reclassement, mobilité...).

Le territoire de l'Hérault a été découpé en 8 secteurs, chacun d'entre eux bénéficiant de la présence d'un binôme médecin de prévention/infirmier en santé au travail. Les missions sont exercées dans de nouveaux cabinets médicaux équipés et adaptés afin de garantir une proximité géographique et une disponibilité entre les équipes du CDG 34 et les agents des collectivités et établissements alentours.

Vos missions

Vous travaillerez en binôme avec un(e) infirmier(ère) en santé au travail qui sera, entre autres, en charge des Entretiens Santé Travail Infirmiers (ESTI).

En tant que médecin de prévention, vous :

- ✎ effectuez la surveillance médicale des agents des collectivités et établissements publics (visites, AMT, fiches de risques...);
- ✎ réalisez des consultations périodiques et non périodiques, à la demande des collectivités et établissements publics,
- ✎ évaluez la compatibilité entre l'état de santé et le poste de travail de l'agent ;
- ✎ contribuez à la protection de la santé physique et mentale des agents sur les lieux de travail en collaboration avec un infirmier ;
- ✎ dépistez des maladies d'origine professionnelles et contagieuses ;
- ✎ organisez des actions de prévention pour le pôle médecine préventive ou par la collectivité ou l'établissement ;
- ✎ intervenez dans le cadre d'action en milieu du travail (fiche de risque, information en santé au travail...);
- ✎ collaborez et faites le lien avec les différentes instances ;
- ✎ participez aux réunions médicales.

Votre rémunération et vos conditions de travail

- ✎ vous êtes contractuel ou vous pouvez intégrer la fonction publique territoriale ;
- ✎ vous avez des conditions attractives calquées sur les grilles réglementaires (CISME) ;
- ✎ vous bénéficiez d'une action sociale (au travers du Comité d'œuvres Sociale de l'Hérault auquel adhère le CDG 34) ;
- ✎ vous avez une participation à votre protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) ;
- ✎ vous rejoignez une équipe dynamique dans un projet innovant et inédit sur le département ;
- ✎ vous travaillez dans un département attractif, sous un climat méditerranéen et bénéficiant de nombreux attraits économiques et touristiques.

Comment nous rejoindre ?

Candidatures (C.V. + lettre de motivation) à adresser à :

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault :

- ✎ par courrier : Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault – PARC D'ACTIVITÉS D'ALCO – 254 RUE MICHEL TEULE – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ;
- ✎ par courriel : direction@cdg34.fr .

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE AU CDG 34

La médecine en santé au travail dans la fonction publique territoriale : un exercice différent du secteur privé

Privé ou public ? Médecin du travail ou médecin de prévention ? Même si les deux termes sont très similaires, les deux pratiques demeurent distinctes. En effet, au-delà de l'aptitude aux fonctions occupées, les médecins territoriaux de prévention évaluent et travaillent surtout quant à **la compatibilité au poste-**

Cette délimitation au poste de travail renforce l'importance du médecin de prévention car il doit privilégier le maintien dans l'emploi : il s'agit donc pour le professionnel de santé d'étudier comment adapter le poste à l'agent et non l'inverse, conformément aux principes généraux de prévention.

Une équipe pluridisciplinaire à disposition : un atout pour le médecin de prévention

Pour ce faire, le médecin de prévention est intégré dans une équipe pluridisciplinaire dont il est le centre et le principal moteur. Au CDG 34, le praticien dispose directement de toutes les ressources nécessaires à ce maintien dans l'emploi et les coordonne : infirmiers, ergonomes, psychologues du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, métrologues, toxicologues, mais également de conseillers statutaires et spécialistes de l'emploi. Le recours à de tels prestataires dans le secteur privé relève souvent de l'employeur. Dans la fonction publique territoriale, l'indépendance du médecin de prévention lui permet d'exercer une réelle mission de conseil et de recommandations auprès de l'employeur public. De même, il est le seul à définir les surveillances médicales particulières et à déterminer les périodicités des suivis.

Se concentrer sur les situations complexes et connaître la réalité du terrain

Les missions du médecin de prévention sont donc facilitées. Par exemple, les visites médicales périodiques sont réalisées dans le cadre d'entretiens en santé réalisés par des infirmiers(ères). **Étant placé comme superviseur de ces entretiens, le médecin peut se dégager du temps et se consacrer davantage à des situations plus problématiques, individuelles et collectives, et à leur résolution :** par des entretiens médicaux, des réunions d'équipe, des expertises extérieures ou bien encore par des Actions en Milieu du Travail (AMT), seul ou accompagné dans les collectivités et les établissements publics concernés.

Au-delà des missions, le médecin de prévention peut aussi bien pratiquer sous un statut de « contractuel » (agent sous contrat avec l'employeur public) ou bien intégrer la fonction publique (cadre d'emploi des médecins territoriaux).

Au CDG 34, le médecin de prévention bénéficie de conditions attractives similaires à la grille appliquée dans le secteur privé. Il peut évoluer, aussi bien au niveau de sa carrière que dans ses missions, notamment grâce à la politique de formation du CDG 34 (prise en charge de formations pour médecin collaborateur et tuteur).

Travailler comme médecin de prévention au CDG 34, c'est :

- ✎ Exercer une médecine en santé au travail performante en vue du maintien de l'emploi.
- ✎ Agir au sein d'une équipe pluridisciplinaire sur la prévention des risques professionnels.
- ✎ Avoir la possibilité d'intégrer la fonction publique territoriale et d'évoluer professionnellement.
- ✎ Travailler dans un département attractif situé à proximité du littoral et de l'arrière-pays.

Si vous êtes intéressé(e) par l'exercice de la médecine de prévention proposée par le CDG 34, vous pouvez nous contacter à direction@cdg34.fr